

DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 12 décembre 2024

NOMBRE DE
DELEGUES

En exercice : 34
Présents : 25
Votants : 29

D24.086

L'an deux mille vingt-quatre,
le douze décembre,
à 19 heures,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué le 4 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : RODRIGUES David, VALENTIN Denis, MALZAC Claude, LAFON Madeleine, FABRE Jean, VALENTIN Christine, BLANC Sébastien, ROCHEREAU-POUGET Bernadette, POUDEVIGNE Roger, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CAYREL Jean-Claude, CONFORT René, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, ROCHOUX Philippe, JACQUES Jérôme, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul et SALEIL Jean-Claude.

Absents : CITERIN-NORMANDIN Sylvie, SAGNET-POUGET Valérie, POQUET Pascal, RODIER Yves (pouvoir à CABIROU Christian), SALENDRES Jean-Sébastien, FERNANDEZ Florence (pouvoir à ROCHOUX Philippe), RODIER Colette (pouvoir à JACQUES Jérôme), DE SOUSA Guy et SEGUIN Denis (pouvoir à SALEIL Jean-Claude).

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

D24.086 : DECHETTERIE D'ESCLANEDES CONSTRUCTION D'UN LOCAL GARDIEN ET TRAVAUX CONNEXES

Monsieur le Président précise que la commission en charge de la gestion des déchets réunie le 7 novembre 2024 propose de construire un local pour le gardien de la déchetterie d'Esclanèdes.

En effet, actuellement il y a un abri préfabriqué qui présente le double inconvénient d'une consommation excessive d'électricité liée au chauffage en hiver et en été dès qu'il fait chaud la température est intenable à l'intérieur. De plus sur le site il n'y a pas de zones d'ombres.

Il est donc proposé de construire un local isolé, équipé de l'équipement sanitaire approprié et conçu de sorte que le gardien puisse avoir une vision sur l'ensemble de la déchetterie.

Ces travaux doivent s'accompagner du déplacement du portail et modification de clôture, de la réalisation des raccordements et mise en place d'équipement dans le hangar à matériel (cuve).

Le coût des travaux est estimé à 41 059 € HT. L'ensemble de l'opération (travaux + maîtrise d'œuvre et imprévus) à 44 609 € HT.

Au vu de ces éléments il en résulte le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
Travaux	41 059,15 €	Etat (DETR 2025) (60% du HT)	26 765,49 €
MOE	1 400 €	Autofinancement	17 843,66 €
Publications et imprévus (5%)	2 150 €		
TOTAL € HT	44 609,15 €		44 609,15 €

Où l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

APPROUVE le projet de construction d'un local pour le gardien à la déchetterie d'esclanèdes et les travaux connexes ;

AUTORISE le Président à faire toutes les démarches nécessaires, notamment les formalités d'urbanisme et à signer les documents correspondants ;

VALIDE le plan de financement présenté ci-dessus ;

DIT que le montant des dépenses correspondantes sera inscrit au BUDGET PRINCIPAL 2025,

AUTORISE Monsieur le Président ou le vice-président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR ou tout autre dispositif et à signer toutes les pièces nécessaires en lien avec l'exécution de la présente délibération.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 19 décembre 2024,
Le Président,

Communauté de Communes
AJERAC LES PLAGES SAU LARN
16, Quartier de Trémoulis
48500 LA CANOURGUE

Jean-Claude SALEIL